

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°230914-01

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2023

Présents (17) : Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donné pouvoir (4) : Marie-Jo JEAN (procuration à Olivier ROCHAS), Danielle JOLLAND (procuration à Catherine RISSOAN), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL (procuration à Isabelle VATANT)

Absents (2) : Florent FAUCHERY, Maud SARMEO (excusée)

Secrétaire de séance : Pascal PEREZ, assisté de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Finances locales – Décision modificative N°1 BP 2023

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D230330-06 du conseil municipal en date du 31 mars 2023 approuvant le budget primitif ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits suite à un dépassement au chapitre 014 correspondant aux atténuations de produits

Considérant la majoration de la dotation de solidarité communautaire d'un intéressement aux économies d'énergie réalisées suite à l'extinction de l'éclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la décision modificative du budget telle qu'annexée à la présente

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	4
Ayant voté pour	21
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0



Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 15 septembre 2023

Le Secrétaire de séance
Pascal PEREZ



Le Maire
Olivier ROCHAS

